FORCE OUVRIERE : RUPTURE OU CONTINUITE ?

I. LES PRINCIPES QUI GUIDENT FO

I1. Contrat collectif, principes et application

I2. La négociation se fera dans la rue

I3. "Contrepoids" et non "contre-pouvoir"

I4. Une conception centraliste

I5. Présence et paritarisme

II. FO ET LES AUTRES

III. EUROPE DE L'OUEST ET DE L'EST

IV. UN BOUILLONEMENT INTERNE

IV1. Minorités agissantes

IV2. Naissance d'une opposition

IV3. Histoire d'un comptage râté

IV4. Convergences ?

I. LES PRINCIPES QUI GUIDENT FO

Avec l'arrivée de M.Blondel à la tête de la CGT-F.O., il y a deux ans, le style du leader confédéral s'est profondément transformé. Il n'est pas besoin de s'étendre sur ce point. Mais derrière cette évolution du style, y a-t-il un changement de fond ? C'est à cette question que nous allons tenter de répondre.

I1. Contrat collectif : principes et application

Rappelons à ce sujet les propos d'André Bergeron devant le congrès de 1971 : "La politique contractuelle, en facilitant la discussion permanente à travers la mise en contact des hommes appelés à négocier - souvent à s'affronter -, en définitive à conclure, est un aspect essentiel de la démocratie". Retenons l'accent mis sur le débat direct à travers la négociation et sur la conclusion : "en définitive à conclure".

Certes, M.Blondel lie lui aussi démocratie et pratique contractuelle : "une société démocratique qui ignore la pratique contractuelle ne peut (....) que tomber dans le libéralisme sauvage ou l'étatisme exacerbé".... Mais il assigne à la négociation un seul rôle : celui d'obtenir des résultats évidents. "Nous entendons redonner (sous entendu elle l'avait perdue) à la pratique contractuelle sa seule raison d'être : obtenir pour les salariés des garanties sociales sans ambiguité" (F.O. Hebdo - 22 février 1989). La conclusion de la négociation, le compromis final, n'apparaît pas essentiel à M.Blondel contrairement à ce qu'affirmait son prédécesseur. Au-delà des garanties obtenues ou non, on peut d'ailleurs se demander si la conclusion positive ou négative tirée par les négociateurs F.O. ne dépend pas d'opportunités internes à la centrale. Si l'on n'a pas de raisons valables de refus, on peut toujours mettre en cause les pratiques des autres négociateurs, comme ce fut le cas lors de la discussion de la grille de la Fonction publique.

Lors du CCN de juin 1989, le délégué de la Marne intervient au sujet du refus de la signature de l'accord sur l'aménagement du temps de travail. Bien que non favorable aux clauses de cet accord, il s'étonne de l'enthousiasme manifesté par F.O. Hebdo, suite à la non signature. En effet, pour lui c'est un "échec", car "refuser de signer un accord n'est pas une fin en soi et démontre qu'un compromis n'a pu être trouvé". Il met en parallèle la façon dont l'hebdomadaire rend compte de cet échec et le silence manifesté suite à la signature du "bon accord" sur les congés de conversion.

Il apparaît donc qu'entre la conception et la pratique de la négociation chez M.Blondel et cette conception et cette pratique chez Bergeron, il y a plus que des nuances.

Des lois Auroux à l'accord Durafour

Au-delà ce ces différences, il faut cependant souligner des éléments de continuité. Paulette Hofman reste fidèle aux positions qu'elle défendait en 1982 lors de l'élaboration des lois Auroux : opposition à l'obligation légale de négocier dans les entreprises, ceci risquant de nuire aux négociations de branche. Lors de la réunion de la commission nationale de la négociation collective, en juin 1990, elle explique que le problème ne peut se circonscrire aux seuls bas salaires et trouve son origine non seulement dans l'accentuation de la politique d'austérité, mais aussi dans "la décentralisation des négociations, facilitée par les dispositions des lois Auroux prévoyant un double niveau obligatoire de négociation". Il s'agit de "redonner aux accords de branche leur rôle de fixation de salaires plancher hiérarchisés" (F.O. Hebdo - 13 juin 1990).

Demandons-nous aussi dans quelle mesure ne resurgit pas à travers la politique de M.Blondel un vieux fond que F.O. a en commun avec la CGT : le fait que ce qui est important c'est d'abord et avant tout le salaire ; les autres thèmes revendicatifs ne viennent qu'en second rang. En 1983, déjà, A.Bergeron attirait l'attention des militants sur le fait que les accords tendent à ne plus être strictement salariaux. "Nous avons remarqué que la plupart des accords, autrefois strictement salariaux, sont devenus des accords sociaux, véritables fourre-tout où l'on trouve, certes, des mesures salariales, mais aussi beaucoup d'autres dispositions faites à l'évidence pour susciter le consensus d'un maximum d'organisations". Ne faut-il pas voir là une des raisons parmi d'autres qui ont conduit F.O. à refuser l'accord sur la grille de la Fonction publique, dans la mesure où cet accord liait modernisation et refonte de la grille ?

I2. "La négociation se fera dans la rue"

Telle est la menace que brandit Gaillard, leader des fonctionnaires F.O., suite à la rupture avec le gouvernement sur la question de la grille de la Fonction publique.

Le moins qu'on puisse dire c'est qu'un tel langage ne correspond pas à la conception de l'action d'A.Bergeron. S'entretenant en 1974 avec Lucien Rioux, il explique : "la grève n'est pas un jouet, c'est une arme sérieuse, qu'il faut employer à bon escient, lorsque toutes les possibilités de négociation ont été épuisées" (Nouvel Observateur - 7 janvier 1974). Le leader F.O. sait d'ailleurs qu'il reflète bien l'état d'esprit de ses troupes : en dehors de très rares périodes "d'enthousiasme", on entre dans l'action que contraint et forcé. Position valable tant pour la grève que pour les manifestations de rues.

De la mobilisation sage à l'activisme

Tout autre est la pratique de M.Blondel. En janvier 1990, il n'hésite pas à agiter la menace de grèves à répétition pour faire avancer le débat sur la grille de la Fonction publique. Plus récemment, la manifestation "attrape-tout" du 22 septembre 1990 mêle de multiples thèmes : salaires - contribution sociale généralisée - retraite - sauvegarde du service public. Sans compter la journée d'action du 14 novembre contre la CSG et la grève du 30 novembre de la Fonction publique : actions qui n'ont rassemblé qu'un faible nombre de salariés. Là encore il faut souligner une différence avec la pratique de A.Bergeron : celui-ci a toujours voulu donner de F.O. l'image d'une organisation "sage", éloignée de l'agitation stérile ne regroupant que des minorités ; une organisation qui n'entre dans l'action qu'en étant assurée de rassembler, parallèlement avec les autres centrales, une majorité de salariés.

Sans doute, lors des congrès confédéraux, les appels à la grève illimitée, venant de minoritaires, comme Hébert de la Loire Atlantique, étaient ponctués de salves d'applaudissements, mais cela relevait plus de l'incantation rituelle que de la volonté de s'engager effectivement dans une telle action.

Cette "agitation" de F.O. aujourd'hui va de pair avec une volonté de développer un syndicalisme "contestataire" que M.Blondel oppose au "syndicalisme d'accompagnement" qui serait celui de toutes les autres centrales, hormis la CGT.

Dans une interview au Monde, en septembre 1989, il parle de la nécessité de faire "redécouvrir aux salariés les cahiers de revendications". Mais la confédération n'entend nullement faire un tri entre ces revendications : "il est impossible pour une organisation interprofessionnelle de sacrifier les revendications des uns au bénéfice des autres " (F.O. Hebdo - 15 février 1989). On a là une tradition F.O. solidement ancrée. Dans les faits, F.O. se contente d'être un groupe de pression, chargé de défendre auprès d'un gouvernement "arbitre" (qui seul a, par définition, à faire la synthèse des intérêts divergents) les revendications de tous ceux qu'elle représente, sans que soit effectué auparavant un quelconque arbitrage entre des demandes qui peuvent être parfois contradictoires.

Lorsque F.O. s'oppose à la CSG en invoquant notamment le risque croissant d'une emprise du gouvernement sur la sécurité sociale, on peut se demander si la raison essentielle de son opposition ne tient pas au fait que cette contribution réalise un arbitrage entre salariés et retraités à haut niveau de rémunération et ceux qui bénéficient de rémunérations plus faibles.

I3. "Contrepoids" et non "contre-pouvoir"

La dynamique de la Confédération selon M.Blondel, se définit par trois termes : "revendication - contrepoids - négociation collective". Analysons ce que F.O. entend par "contrepoids".

"Chacun aura compris, écrit M.Blondel, que cette formule de contrepoids est en opposition avec celle de contre-pouvoir par laquelle le syndicat se réclame ou s'ouvre à la possibilité de participer à la gestion de tous les pouvoirs : politiques, économiques.....Il s'agit, et c'est important, d'une conception aliénée du syndicat" (F.O. Hebdo - 10 janvier 1990). Cette analyse pour le moins étonnante n'en constitue pas moins une constante chez F.O..

Il y a dans cette confédération, comme une sorte de phobie vis-à-vis de la notion de "pouvoir" d'où le refus d'envisager tout "pouvoir des travailleurs" et tout "pouvoir syndical", comme si dans la société il n'y avait qu'une seule sorte de pouvoir, celui de l'Etat et des forces économiques et qu'en envisageant d'être un "contre-pouvoir", le syndicalisme risquait de s'intégrer à l'Etat ou au pouvoir gestionnaires des firmes.

C'est en fonction de cette conception restrictive du "contre-pouvoir" que F.O. refuse, lorsque des entreprises sont en difficulté, de faire des contre-propositions industrielles. Elle considère que ce n'est pas de son ressort et craint d'être entrainée dans un processus d'intégration, dans une mécanique la conduisant à devenir "gestionnaire".

Ce point de vue n'est cependant pas partagé par tous. Ainsi la fédération de la métallurgie F.O. n'exclut pas l'intervention en matière de décisions industrielles. Interrogé par Les Echos, son secrétaire général Michel Huc, déclare : "Pour nous, syndicats français, ma conviction profonde est qu'on va être obligé de s'adapter. Les entreprises préparent le grand marché de 1993, ce qui suppose que les syndicats soient capables d'appréhender la situation économique, de discuter des orientations industrielles pour défendre les droits acquis des salariés (....). Notre objectif, à la métallurgie Force ouvrière, est d'être présents partout où les intérêts des salariés sont en cause, de rencontrer les ministres, mais aussi les présidents de sociétés et de le faire connaître. La contrepartie c'est que les patrons reconnaissent les capacités et le rôle des syndicats en matière de décisions industrielles".

M.Blondel, quant à lui, reproche aux partisans "du syndicalisme de contrepouvoir et de proposition" d'établir un "équilibre entre l'économique et le social", tandis que F.O. accorde "la priorité au social sur l'économique".

I4. Une conception centraliste

Cette idée de contrepoids va de pair avec une conception très jacobine de l'Etat et de l'administration (pouvoir unique et indivis) qui est une tradition de F.O.. Le manifeste de janvier 1983 dénonce la décentralisation. "L'éclatement de l'institution unitaire républicaine au profit de contre-pouvoirs ou de mini-pouvoirs locaux et régionaux, au nom d'une soi-disant diversité, engendrerait d'inévitables disparités économiques, sociales et, par prolongement, fiscales. Il accentuerait les déséquilibres entre "régions riches" et "régions pauvres", ainsi que les inégalités entre les citoyens eux-mêmes, selon qu'ils résident dans l'une ou l'autre de ces régions".

M.Blondel a exactement le même langage. Pour lui la décentralisation a pour conséquence "une remise en cause progressive de l'unité républicaine" (F.O. Magazine - sept-nov. 1989). L'opposition concerne non seulement la décentralisation, mais aussi la déconcentration de l'administration. "Il ne faudrait pas que, sous prétexte d'autonomie, d'unités administratives déconcentrées ou d'allègements des textes administratifs, on en vienne à traiter différemment les administrés d'un service à un autre ou d'une localité à une autre, ce qui remettrait en cause le principe d'égalité des citoyens vis-à-vis de l'administration" (F.O. Hebdo - 1er mars 1989).

F.O. craint aussi que par ce biais et par souci d'accroître "l'efficacité" de l'administration, on en vienne à considérer "l'administré comme un client et l'administration comme une entreprise". M.Blondel est opposé à l'utilisation du terme "d'usager" : "On assimile l'administration à une société de services. Or il faut savoir que l'administration n'est pas seulement là pour rendre service, mais pour assurer les missions de l'Etat (....) et faire respecter les lois et règlements". Il en découle que l'usager n'a point de droits sur le service public. C'est particulièrement évident pour les enseignants F.O. qui, dès la création d'une structure concurrentielle de la FEN, dénonce le rôle qu'on veut faire jouer aux parents dans l'école. Comme l'écrit M.Blondel, "pour F.O., autant l'enseignement n'a pas à se substituer à l'éducation (il s'agit d'instruire et non d'éduquer, tâche réservée aux familles) autant l'entreprise, les élus locaux et les parents n'ont pas à se substituer à l'enseignement".

Il faut avoir présente à l'esprit cette conception du service public de F.O. pour comprendre ses réactions face aux diverses réformes de l'enseignement, mais aussi face à la modernisation de la Fonction publique et à la transformation des PTT.

Cette conception de l'Etat et du service public est le pendant d'un individualisme farouche. R.Gaillard, leader des fonctionnaires F.O., souligne que "dans la conception contemporaine, donc moderne de l'Etat, plus l'Etat devient fort, plus l'indivi-

du devient libre. C'est l'Etat qui le libère, car c'est lui seul qui peut réaliser l'égalité et la justice". Et R.Gaillard ajoute que cette conception est celle de F.O. "dans un état laïc et républicain".

Le lien entre unicité du service public et laïcité est affirmé par M.Blondel, lors de la fête de l'amitié de F.O. en septembre 1989. "Historiquement, la France a fait un autre choix (que celui des pays anglo-saxons) : celui de la laïcité de la République, avec son principe d'unité et d'indivisibilité. La structure de l'administration française est donc étroitement liée à cette notion fondamentale de laïcité".

On pourrait penser qu'il y a contradiction entre l'accent mis sur la négociation collective et la revendication d'un Etat fort centralisé. Ce n'est nullement évident pour M.Blondel qui souligne la nécessité de la centralisation dans l'un et l'autre cas. La centralisation de l'administration comme celle de la négociation collective tiennent en France à la conception de la République laïque, unique et indivisible (F.O. Hebdo - 11 octobre 1989) nécessaire pour maintenir dans le pays une relative homogénéité, assurée dans les pays voisins par d'autres moyens. On retrouve là l'idée que la négociation d'entreprise est en France une sorte d'aberration, la seule négociation légitime étant la négociation de branche.

I5. <u>Présence et paritarisme</u>

Bien que dénoncée régulièrement par certains dans les congrès, la politique de "présence" - être présent partout où se discutent les intérêts des salariés - est, de tradition, l'un des piliers de la politque de F.O. et avec M.Blondel elle n'apparaît pas remise en cause, mais son efficacité paraît moins évidente.

Certes, le nouveau leader de F.O. dénonce avec plus de virulence que son prédécesseur la politique du gouvernement. Au lendemain de la rupture sur la grille des fonctionnaires, il n'hésite pas à demander pour "forfaiture" la démission du ministre de la Fonction publique. son camarade Derlin, président de la CNAM porte des jugements négatifs sur son ministre de tutelle, estimant qu'il n'est pas à la taille de son ministère....

Mais ceci n'empêche pas les responsables F.O. de fréquenter les ministères pour tenter de faire prévaloir leurs points de vue. Dans une interview aux Echos (20 février 1990), M.Blondel ne nie pas l'existence de rencontres bilatérales préalables à la négociation sur la Fonction publique. On constaterait la même chose à propos d'autres sujets. Mais, dans la mesure où les positions de F.O. se radicalisent, elles trouvent moins d'écho au sein des sphères gouvernementales ou administratives. Dans l'interview aux Echos déjà citée, M.Blondel se plaint : "Nous n'avons pas

été considérés comme nous aurions dû l'être, compte tenu de notre représentativité". Il reproche au gouvernement de "ne pas avoir fait les concessions envers F.O. qu'il devait faire". A travers cette façon de réagir, on sent une certaine nostalgie : ne plus être l'interlocuteur privilégié des gouvernements comme le fut A.Bergeron dans les années 1970. Est-ce dû à la politique de M.Blondel où à un phénomène déjà sensible avec Bergeron sous les gouvernements Mauroy et Chirac. Il est certain que parmi les membres des cabinets ou les hauts responsables de l'administration, F.O. trouve moins souvent qu'il y a dix ans des personnalités proches de ces conceptions, sinon adhérentes à F.O..

S'il se méfie de Matignon, M.Blondel avoue, non sans quelque fierté, avoir ses entrées à l'Elysée. Au Président de la République, il peut exprimer ses inquiétudes quant au sort de l'"économie mixte" qu'il voit menacée à la fois par la politique de Michel Rocard et les exigences des "technocrates" de Bruxelles.

Moins à l'aise au sein de l'appareil étatique, F.O. entend maintenir ses sphères d'influence dans tous les organismes paritaires : sécurité sociale, UNEDIC, etc.... Dans un éditorial de juin 1990, M.Blondel se félicite que les nouvelles mesures concernant l'administration de la Sécurité sociale maintiennent sa représentativité et ajoute : "Nous avons indiqué au gouvernement que nous entendons conserver la présidence de la Caisse nationale d'assurance maladie, tant la sécurité sociale correspond à notre conception du syndicalisme". Concernant le "paritarisme", on demeure donc fidèle à la tradition de F.O..

II. F.O. ET LES AUTRES

Face aux propositions de "recomposition syndicale" de la FEN ou de constitution d'un "pôle démocratique" de la CFDT, F.O. réagit par la négative. Le CCN de janvier 1990 déclare à l'unamimité : "Force ouvrière refuse de donner suite aux propositions de recomposition-restructuration du syndicalisme, propositions formulées par la CFDT et la FEN et qui tendent à faire du mouvement syndical une institution d'Etat". On admirera le sens de la nuance qui caractérise ce texte et ce qui suit.

Se posant en représentant du "seul syndicalisme, le syndicalisme libre et indépendant", F.O. confond dans la même opprobre "la pratique syndicale de la CGT, de la CFDT et de la FEN, qui, notamment au cours de la décennie écoulée, a consisté à cautionner les politiques d'austérité qui ont servi de cadre à la remise en cause de certains acquis sociaux visant à discréditer la politique contractuelle".

A la proposition de "recomposition syndicale" de la FEN, M.Blondel reproche notamment d'être impulsée par des militants du PS remettant au goût du jour "la théorie de la courroie de transmission".

Quant à la CFDT, elle est toujours assimilée à un "parti-syndicat". Déjà en 1980, A.Bergeron déclinait l'invitation de la CFDT, opposant les organisations qui comme la CFDT "font de la politique" aux "organisations syndicales authentiques" comme F.O.. Il n'y a donc rien de nouveau de ce point de vue. En novembre 1990, parmi les problèmes de fond du syndicalisme en France, M.Blondel cite "une CFDT qui se veut cogestionnaire gouvernementale" : nous sommes en plein débat sur la CSG.

F.O. s'est d'ailleurs opposée à l'adhésion de la CFDT à la CISL. Lors du CCN de juin 1989, M.Blondel déclare : "le dernier comité exécutif de la CISL s'est prononcé contre notre volonté pour l'adhésion de la CFDT (...). Faut-il le dire, nous n'apprécions pas cette arrivée d'une organisation avec laquelle nous n'avons guère de points communs". En dépit de ces déclarations, les responsables F.O. et CFDT sont amenés à se rencontrer au sein de la CISL, comme au sein de la CES.

Le virulent discours anti-gouvernemental, l'appel répété à des manifestations ou grèves dans une conjoncture où leur écho est faible, autant d'éléments qui rappellent étrangement les pratiques cégétistes.

Quel est donc le dessein de M.Blondel ? Certainement pas de s'entendre avec la CGT, "syndicat-parti". Se voulant le continuateur de la vieille CGT, il considère les communistes comme les "usurpateurs" ; c'est "leur conception du syndicalisme qui doit disparaître". Les évènements de l'Est confirment la justesse de l'anti-communisme de F.O. et son renforcement" (dixit M.Blondel).

M.Blondel semble chercher à faire de son organisation le lieu d'accueil des transfuges d'une CGT affaiblie par les évènements de l'Est. On peut cependant se poser la question : si les cégétistes abandonnent leur centrale, est-ce pour retrouver ailleurs le même langage et les mêmes pratiques ? Seront-ils séduits par le fait que F.O. emprunte à ses minoritaires trotskystes leur activisme, leurs outrances verbales ? Certains à F.O. s'inquiètent lorsqu'on décide de manifester ou de faire grève le même jour que la CGT - lorsque certains éléments du défilé parisien de F.O. rejoignent celui de la CGT aux cris d'"unité" - lorsque quelques unions départementales manifestent en commun avec la CGT. Quant à H. Krasucki, il enregistre "avec une certaine satisfaction (le fait) que les positions de Force ouvrière ont connu des évolutions qui permettent des convergences".

III. EUROPE DE L'OUEST ET DE L'EST

A travers le discours F.O. sur l'Europe des douze, diverses préoccupations apparaissent. M.Blondel souligne comme problème fondamental "le déficit démocratique de la CEE" et "des risques de poids croissant de la technocratie".

Dans un éditorial d'octobre 1990, il explique : "le choix de l'acte unique européen, c'est avant tout la construction économique, la création du grand marché (...). Cela signifie que c'est l'économie qui guide la construction de l'Europe et que la politique devra s'y conformer".

"D'une certaine façon, ce sont les structures de type technocratique, sans légitimité démocratique, qui conditionnent les évolutions politiques. Cela n'est pas sain. Car si le monétaire devient dans ces conditions la clef de voute de l'Europe, les politiques économiques en découleront et le social en pâtira".

Et il s'interroge : "Pourquoi ne pas expliquer que, d'ores et déjà, une grande partie des choix budgétaires nationaux est dictée par cette construction européenne (...). Pourquoi ne pas expliquer qu'une grande partie des textes examinés par le parlement (français) provient déjà de décisions arrêtées à Bruxelles ?" (F.O. Hebdo - 31 octobre 1990).

Autre préoccupation évoquée lors de la fête de l'amitié de septembre 1989 : le "déficit social" : "aujourd'hui, le progrès social est loin d'être acquis dans la construction européenne. Il est clair que si nous ne nous faisons pas entendre, si nous n'agissons pas, si nous ne développons pas nos revendications, l'Europe de la CEE risque de devenir de plus en plus une communauté de problèmes et de difficultés pour les salariés (...). Nous voulons une Europe vers le haut, non une Europe de dérèglementation, de jungle sociale, qui ne pourra qu'accroître le nombre des laissés pour compte et les inégalités sociales, d'ores et déjà inacceptables. C'est tout cela que nous mettons dans notre formule de **droit social européen**" (F.O. Hebdo - 11 octobre 1989). M.Blondel réclame que dans le domaine social on passe, pour les décisions prises par le conseil des ministres, de la règle de l'unanimité à celle de la majorité qualifiée (Edito du 12 décembre 1990). Sur ces points, on peut souligner une certaine continuité avec la politique antérieure de F.O., avec toutefois une inflexion plus critique ; une sorte de retrait face à l'abandon croissant de souveraineté des Etats. J.Pé (1) explique qu'aujourd'hui le processus d'intégration "s'accélère, opposant très clairement les partisans d'une intégration européenne dite fédérale à ceux d'une Europe des complémentarités dite confédérale". Il explique qu'en 1949, en appelant de ses voeux la réalisation des Etats Unis d'Europe, F.O. pensait à une Europe confédérale. C'était sans doute vrai en 1949, mais par la suite, lorsque R.Bothereau regrette le rejet de la "communauté européenne de défense" n'est-il pas dans le schéma d'une Europe fédérale ? D'ailleurs aujourd'hui, le débat en ces termes n'a plus grand sens, la complexité de la construction européenne en faisant un "objet politique non identifié"(2).

On peut aujourd'hui se demander si F.O. n'est pas en train de jouer de la peur de l'Allemagne réunifiée, thème par ailleurs cher à la CGT ? Une circulaire interne du 2 juillet 1990 présente, en effet, la "prédominance allemande" comme une grande préoccupation,

lors d'une réunion des fédés et UD des régions frontalières. Et la circulaire explique que cette prédominance allemande "se manifeste par l'argent omniprésent", le DGB bénéficiant de "fonds d'Etat qui lui viennent soit directement, soit par le biais d'associations. Cela lui permet tout : d'un syndicalisme intérieur multiservice, à un syndicalisme extérieur "influent", approuvé par les autorités gouvernementales allemandes qui voient en lui une vitrine de l'Allemagne exportatrice".

F.O. reproche aussi au DGB par le biais du financement de séjours de militants étrangers de "véhiculer ses idées, comme en matière de chemins de fer par exemple, d'être favorable à la privatisation, tant pour l'infrastructure que pour l'exploitation, ou de faire progresser l'idée de la "recomposition syndicale internationale".

F.O. accuse le DGB de vouloir, dans ce domaine, imposer aux syndicats occidentaux l'arrivée des organisations de l'Est. Or, à ce sujet, F.O. fait preuve de beaucoup de scepticisme. C.Jenet refuse que le syndicalisme serve "d'alibi à la reconversion du stalinisme". "Nous fera-t-on croire, écrit-il, que du jour au lendemain les centaines de milliers d'apparatchiks, politiques, policiers, syndicaux et autres, qui quadrillaient l'URSS et l'Europe de l'Est se sont brutalement et intégralement désintégrés (...). Qui pourrait sans danger prétendre que ce type d'ennemis-là a disparu ?" (F.O. Hebdo - 5 décembre 1990). Et M.Blondel lui fait écho : "Comment peut-on par exemple faire semblant de croire que le communisme est mort ? Qu'il soit dépassé, est-ce bien nouveau ?".

IV. UN BOUILLONEMENT INTERNE

IV1. Minorités agissantes

Analysant F.O., nous avions déjà souligné l'existence ancienne de minorités anorcho-syndicalistes d'une part, trotskystes d'autre part ; parmi ceux-ci, Lutte ouvrière et le PCI devenu le MPPT (mouvement pour le parti des travailleurs). Nous soulignions alors le développement de cette dernière tendance. Celle-ci a servi de force d'appoint à l'élection de M.Blondel.

Avec la bénédiction de M.Blondel, les trotskystes ont réussi une OPA sur le syndicat des instituteurs et contrôlent désormais la fédération de l'enseignement. Quelle est leur influence réelle au sein de la centrale, il est difficile de le dire, mais les opposants à la ligne M.Blondel les accusent de coloniser la presse F.O.. Lors du CCN de juin 1989, le délégué de la Marne demande où se trouve la position de la confédération sur le RMI, entre une circulaire qui demandait que F.O. ne participe pas aux comités locaux d'insertion et F.O. Hebdo qui exigeait le retrait du RMI. Il pose la question : "la politique de F.O. s'élabore-t-elle au bureau confédéral ou au comité de rédaction de F.O. Hebdo ?".

IV2. Naissance d'une opposition

Parmi les opposants à la ligne M.Blondel, qui trouve-t-on ?

Lors du congrès confédéral, il y a deux ans, la fédération des PTT soutenait son ancien secrétaire général Claude Pitous, adversaire de M.Blondel. Au congrès fédéral de mai 1990, le rapport d'activité de la direction sortante est repoussé après des débats houleux. Les opposants reprochent à la fédération d'avoir manqué de fermeté pour lutter à la fois contre la réforme des PTT et la modernisation du service public. Toutefois, J.Marçot, le leader sortant est réélu (137 voix pour sur 207 et 50 abstentions), ses adversaires trotskystes et blondellistes n'ayant pu s'entendre, mais son autorité sort diminuée du congrès.

Plus résolue apparaît l'opposition de la fédération de la métallurgie où, en 1989, le rapport d'activité est approuvé par 72 % des mandats. Au CCN de juin 1989, son secrétaire général, M.Huc, dénonce les manoeuvres de certains confédéraux ou autres pour monter un dossier contre lui, dossier transmis à la presse. Suite aux positions confédérales récentes, Michel Huc stigmatise les dangers de "l'étreinte mortelle" que serait pour F.O. une alliance avec la CGT. Il estime que "la ligne jaune a été franchie et que des voies qui ne sont pas les nôtres ont été prises". En décembre, dans une lettre à M.Blondel, il écrit : "Si cette folle aventure devait se poursuivre nul doute que nous arriverions à une rupture".

Jacques Mairé, responsable de l'UD de Paris, fait la même analyse. Il s'inquiète de l'influence croissante des trotskystes, notamment parmi la rédaction de F.O. Hebdo, et dénonce le risque de voir la centrale devenir "une fausse petite CGT dirigée par de vrais petits communistes". En novembre, il reprochait à M.Blondel sa circulaire sur l'Europe, condamnant "l'esprit général anti-européen qui s'y exprime" et désapprouvant "la prise de position formulée à l'encontre de nos camarades allemands du DGB".

Un peu à l'image du DGB, mais sans ses moyens, il s'efforce d'assurer aux adhérents de F.O. un certain nombre de services, phénomènes qu'on retrouve dans quelques UD, par exemple la Drôme-Ardèche.

Autour de la métallurgie et de l'UD de Paris, se regroupent de rares fédérations, notamment celle de l'agriculture et quelques UD qui partagent les mêmes craintes sur l'évolution actuelle de F.O..

VI3. Histoire d'un comptage râté

La radicalisation de M.Blondel aurait déboussolé quelques militants, d'où l'idée de quelques opposants, menés par l'UD de Paris et la fédération de la métallurgie, de poser quelques jalons internes dans le but de lancer une réflexion interne sur le thème : "F.O. doit rester F.O.".

La première manifestation de cette intention devait se concrétiser lors du CCN des 17 et 18 janvier dernier. Les contestataires avaient préparé leur résolution en paralèlle à celle de l'équipe confédérale.

Le secrétaire général a évité le clasch. L'unité de la centrale s'est reconstitué sur trois thèmes : une motion sur la guerre dans le Golfe "ni pacifistes bêlants, ni bellicistes", adoptée à une très large majorité, au détriment des trostkystes ; une résolution générale, adoptée à la quasi unanimité, éloignant la crainte d'un rapprochement de F.O. avec la CGT et du coup avec toutes les autres organisations syndicales : "Il n'y aura aucun rapprochement ni avec la CGT, ni avec la CFDT ou je ne sais quelle structure que pourrait mettre en place la FEN" ; et enfin, un rappel, l'attachement de F.O. à la politique contractuelle.

VI5. Convergences

Le refus publiquement réaffirmé de toute idée de rapprochement avec d'autres organisations syndicales marque-t-il l'échec de nos tentatives de convergences ? Il faut se garder de porter un jugement trop hâtif. F.O. est une organisation composite. Des contacts ont lieu entre cette organisation, la nôtre et d'autres dont la FEN dans certaines fédérations, départements ou régions. Notre travail dans les prochains mois va consister dans un premier temps à les recenser pour ensuite encourager ces pratiques, là où elles ont lieu, et, si possible, les étendre à d'autres structures. C'est un travail de longue haleine, mais c'est à ce prix que nous progresserons.

(1) Jacques Pé : Secrétaire National chargé des problèmes européens.

(2) Notes et documents du BRAEC, No 29, septembre 1984.